

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

Délibération N° 2012/122

OBJET : HOTEL D'ENTREPRISE BATIMENTS 26 et 19, ANCIEN QUARTIER CRAPLET A BARCELONNETTE : CONVENTION DE PARTENARIAT EMERGENCE COMITE DE BASSIN POUR L'EMPLOI PAYS SUD/COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE.

Le Conseil de Communauté,

VU les statuts d'Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays SUD, notamment l'article 2, lui conférant l'objectif de contribuer à la promotion de l'emploi et au développement économique du territoire, notamment à travers les domaines d'interventions suivants :

- organisation et animation de la concertation économique et sociale sur le territoire,
- actions en faveur de l'emploi et de la valorisation des ressources humaines,
- conception, gestion de dispositifs relatifs à l'emploi, formation, qualification et développement des compétences,
- accompagnement à la création et au développement des entreprises,
- conception et mise en œuvre de prestations adaptées aux entreprises locales.

CONSIDERANT que cette Association, installée jusqu'alors dans le Bâtiment Communautaire de la Maison de la Vallée, 4, Avenue des 3 Frères Arnaud -04 400 –BARCELONNETTE a naturellement sa place, de par son objet, au sein de l'Hôtel d'entreprises, réalisé par la Communauté, dans les Bâtiments 26 et 19 de l'ancien quartier Craplet à Barcelonnette.

CONSIDERANT que l'Association a accepté de transférer ses locaux dans le bâtiment 26 à compter du 1^{er} Janvier 2013 et qu'elle deviendra donc locataire de l'Hôtel d'entreprises à compter de cette même date.

CONSIDERANT l'opportunité pour la Communauté d'instaurer un partenariat avec Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi Pays SUD non seulement dans le cadre de la gestion et de l'animation de l'Hôtel d'Entreprises qui lui incombe mais également dans le cadre des activités classiques du dit Comité.

CONSIDERANT que ce partenariat apportera une valeur ajoutée à la gestion de l'hôtel d'entreprises.

VU le projet de convention de partenariat qui lui est soumis,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents (Mme MARTINELLI, MRS LOUISON et BULTEL n'ayant pas pris part au vote).

- **ADOpte** les termes de la convention qui lui est présentée,
- **Autorise** le Président à procéder à sa signature,
- **PREND ACTE** qu'une subvention d'un montant de **6 000 €** sera versée à l'Association Emergence Comité de Bassin pour l'Emploi du Pays SUD au titre de l'exercice 2013.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ladite subvention au Budget annexe 2013 « Hôtel d'entreprises »

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. LANFRANCHI.